



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2124

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Sécurité routière - Attribution d'une subvention à la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale et des disciplines associées pour son programme d'actions 2017 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Deviaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2124**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Sécurité routière - Attribution d'une subvention à la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale et des disciplines associées pour son programme d'actions 2017 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le centre de formation Percigônes (Piste d'éducation routière et citoyenne des gônes) est géré par la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale et disciplines associés, association loi 1901 dont le siège se situe à Nanterre (92). Cette association est chargée par le Ministère de l'Intérieur de la formation continue des policiers motocyclistes de la Police nationale, de la formation et la sensibilisation des jeunes usagers de la route et du rapprochement de la Police avec les jeunes des zones de sécurité prioritaire de la Métropole.

Le centre de formation Percigônes a été créé dans ce but en 2000. Cette piste d'éducation routière, unique en France, est située à Ternay (69). Elle est gérée par 5 policiers motocyclistes, tous diplômés du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière, détachés par le Directeur central des Compagnies républicaines de sécurité (CRS).

Depuis 17 ans, le centre de formation Percigônes forme les jeunes adolescents du Rhône à la conduite des cyclomoteurs. Cette formation pratique de 7 heures permet à ces jeunes conducteurs d'avoir une première approche des dangers de la route et une application des règles de base du code de la route.

I - Objectifs

Priorité affichée dans le plan des déplacements urbains (PDU), la Métropole s'investit depuis de nombreuses années dans l'amélioration de la sécurité routière. L'analyse des données accidentologiques transmises par les forces de l'ordre révèlent que les accidents des 2 roues motorisés sont largement surreprésentés dans la Métropole. En effet, alors que les 2 roues motorisés ont une part modale de seulement 0,6 %, 32 % des accidents concernent un 2 roues motorisé.

En plus de l'entretien régulier et de l'amélioration des voiries afin de réduire le nombre d'accidents dans l'agglomération lyonnaise et, notamment, des 2 roues motorisés, il convient également d'agir sur les comportements des conducteurs.

Le document général d'orientation (DGO) pour la sécurité routière du Rhône, réalisé par la Préfecture du Rhône et dont la Métropole est signataire, identifie, notamment, 2 cibles prioritaires, à savoir, les 2 roues motorisés et les jeunes. Ainsi, le soutien aux associations permettant le passage gratuit du permis de conduire Apprenti motocycliste, prioritairement en faveur des jeunes issus de quartiers défavorisés, figure dans les orientations prioritaires de ce document pour la période 2013-2017.

Dans ce cadre, le Département du Rhône et la Préfecture du Rhône subventionnent le centre Percigônes depuis sa création.

Chaque année, près de 1 200 jeunes sont ainsi formés et sensibilisés gratuitement par le centre de formation Percigônes.

Suite à la création de la Métropole le 1er janvier 2015, le centre de formation Percigônes sollicite, pour le versement d'une subvention de fonctionnement, à la fois la Métropole et le Département du Rhône, au regard de la proportion de collégiens formés scolarisés sur le territoire de chacune de ces collectivités. Aujourd'hui, près de 75 % des élèves formés sont scolarisés dans des collèges situés sur le territoire de la Métropole.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1350 du 11 juillet 2016, le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 600 € au profit du club motocycliste de la Police nationale et des disciplines associées dans le cadre de son programme d'actions relatif à la gestion du centre de formation Percigônes pour l'année 2016. Au cours de l'année 2016, le centre de formation Percigônes a dispensé 785 formations au permis de conduire Apprenti motocycliste et délivré 691 permis de conduire Apprenti motocycliste.

III - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel

En 2017, le programme d'actions proposé par le centre de formation Percigônes reprendra les principales orientations du programme d'actions 2016 en développant, notamment, les actions suivantes :

- la formation pratique et la délivrance du permis de conduire Apprenti motocycliste pour au moins 400 adolescents des collèges publics ou privés situés sur le territoire de la Métropole,
- l'apprentissage, au cours de ces formations, des valeurs de citoyenneté et une sensibilisation aux dangers de la route,
- l'engagement des moniteurs du centre de formation Percigônes à établir avec les collégiens formés des échanges constructifs visant à l'amélioration des rapports entre la Police nationale et la population.

IV - Budget prévisionnel 2017 du centre de formation Percigônes

Recettes	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
subvention Métropole	35 344	loyer	33 000
subvention Département du Rhône	13 000	assurances	11 000
subvention Etat	5 000	carburants/huiles	5 500
		entretien/réparations/matériel pédagogique	1 000
		téléphonie/bureautique/communication/poste	1 400
		casques/tenues motos	1 000
		divers	444
Total	53 344	Total	53 344

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 35 344 € au profit de la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale et disciplines associées dans le cadre de son programme d'actions relatif à la gestion du centre de formation Percigônes pour l'année 2017. Ce montant constitue une diminution de 6 % par rapport à la subvention versée au titre de l'année 2016 ;

Vu ledit dossier,

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 344 € au profit de la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale et disciplines associées dans le cadre de son programme d'actions relatif à la gestion du centre de formation Percigônes pour l'année 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale et des disciplines associées définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 844 - opération n° 0P09O3338A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.